

# L'emploi de salariés détachés en 2022

En légère hausse par rapport à 2021 mais toujours en deçà du niveau de 2019

Sur l'ensemble de l'année 2022, hors transport routier, 223 300 salariés sont détachés au moins une fois en France par des entreprises étrangères établies à l'étranger et effectuent 646 900 détachements. Le nombre de travailleurs détachés présents à une date donnée, le plus comparable au nombre de salariés en emploi, est en moyenne de 59 300, en nette baisse par rapport à l'avant crise sanitaire (-18% par rapport à 2019) mais en hausse par rapport à 2021 (+3%). Le taux de recours aux travailleurs détachés, qui rapporte l'emploi salarié détaché à l'emploi salarié non détaché du secteur privé, est cependant stable à 0,3%. Ces salariés sont détachés en moyenne 94 jours sur l'année, une durée en baisse de 6 jours par rapport à 2021. Ils exercent principalement dans la construction (42%) et l'industrie (29%), et sont majoritairement originaires de l'Union Européenne (70%).

En 2022, hors transport routier, 223 300 salariés sont détachés au moins une fois en France par des entreprises étrangères ([encadré 1 en ligne – tableau A](#)). Certains l'étant plusieurs fois, 646 900 détachements ont lieu dans l'année. Le nombre de travailleurs détachés présents à une date donnée, le plus comparable au nombre de salariés en emploi, s'établit en moyenne sur l'année à 59 300 (graphique 1), en nette baisse par rapport à l'avant-crise sanitaire (-18% par rapport à 2019) mais en hausse par rapport à 2021 (+3%). Du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre, son niveau est supérieur à celui des mêmes trimestres de 2021.

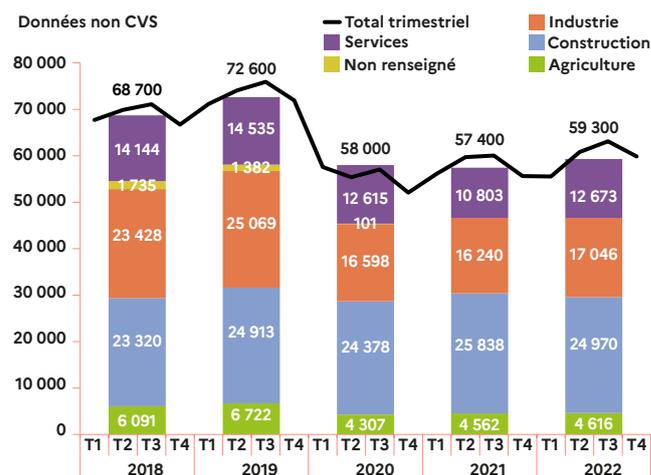
## Des travailleurs détachés concentrés dans la construction

En 2022, 42% de l'emploi de salariés détachés se situe dans la construction (soit 25 000 salariés en moyenne), premier secteur employeur de travailleurs détachés depuis 2021 (graphique 1). Toutefois, cette part diminue légèrement sur un an : le travail détaché y baisse en effet de 3,4%, alors qu'il augmente dans

les autres secteurs. La majorité des salariés détachés dans la construction effectuent des travaux de construction spécialisés (57%), activité qui représente donc à elle seule près d'un quart de l'emploi détaché total (graphique 2).

La part de l'industrie est quasi-stable à 29%, avec 17 000 salariés en 2022. Ceux-ci travaillent pour près de la moitié dans la fabrication d'autres produits industriels (48%). Le nombre de salariés détachés dans l'industrie demeure ainsi très en deçà du niveau qui prévalait avant la crise sanitaire (-32%). La part des services augmente de 3 points pour atteindre 21%, soit

GRAPHIQUE 1 | Emploi de travailleurs détachés par secteur et évolution de l'emploi de salariés détachés en fin de trimestre



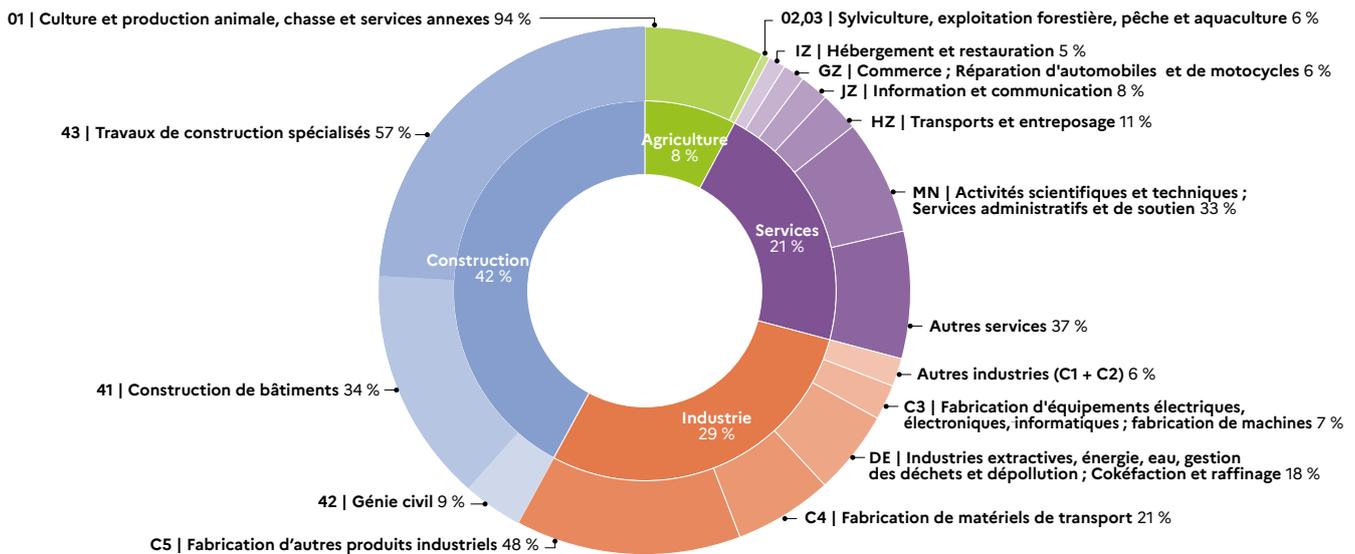
Note: la moyenne annuelle de l'emploi détaché n'est pas une moyenne arithmétique ([encadré 1 en ligne](#)) pour les modalités de calcul. Par ailleurs, pour des raisons d'arrondis la somme des modalités par secteurs peut légèrement différer du total.

Lecture: à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2022, l'emploi de salariés détachés atteint 59 900; en moyenne en 2022, il s'élève à 59 300 au total, et à 25 000 dans la construction.

Champ: France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre à partir de juillet 2019, hors attestations de transport.

Source: DGT-Dares, Fichier statistique SIPS; calculs Dares.

## GRAPHIQUE 2 | Emploi détaché par secteur détaillé en 2022



Lecture: en moyenne en 2022, le secteur du génie civil représente 9% de l'emploi de salariés détachés dans la construction, qui représente lui-même 42% de l'emploi de salariés détachés total.

Champ: France hors Mayotte, hors opérations pour compte, hors attestations de transport.

Source: DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI; calculs Dares.

12 700 salariés. Ces derniers exercent principalement dans le secteur des activités scientifiques et techniques (33%), secteur qui enregistre parmi les plus fortes hausses du tertiaire (données complémentaires – A3). Enfin, l'agriculture représente 8% de l'emploi des travailleurs détachés en 2022, une part quasi-stable par rapport à 2021. Comme pour l'industrie, le nombre de travailleurs détachés y reste nettement en deçà de celui d'avant-crise sanitaire (-31% par rapport à 2019).

### Un taux de recours quasi-stable dans tous les secteurs

Le taux de recours à l'emploi détaché, qui rapporte l'emploi de salariés détachés à l'emploi salarié non détaché du secteur privé, s'établit à 0,3% en 2022, un taux stable par rapport à 2021 (données complémentaires – A4). Il varie toutefois fortement d'un territoire à l'autre: en France métropolitaine, le taux se situe entre 0,1% dans la Creuse et 1,3% en Loire-Atlantique (carte 1a). Les taux de recours sont généralement plus élevés dans les départements du Nord-Est et Sud-Est et dans ceux frontaliers avec l'Espagne que dans le Centre ou dans l'Ouest, à l'exception de la Loire-Atlantique. En un an, le recours au travail détaché augmente notamment en Savoie, dans le Haut-Rhin, en Corse du Sud ou dans la Somme (+0,2 point) et baisse dans l'Ain (-0,4 point) et dans les Landes (-0,3 point) (carte 1b).

C'est dans le secteur agricole que le taux de recours est le plus élevé, à 1,5%, comme en 2021. Les disparités territoriales sont très marquées. Deux régions ont un recours plus important que la moyenne nationale: la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,0%) (données complémentaires – A5), en particulier le département des Bouches-du-Rhône (19,7%) (données complémentaires – A6) et dans une moindre mesure l'Occitanie (2,1%). Ces régions concentrent respectivement 43% et 15% de l'emploi détaché agricole, parts supérieures à celles qu'elles occupent dans l'emploi agricole non détaché.

Le recours dans la construction baisse très légèrement entre 2021 et 2022 (-0,1 point, à 1,4%). Cette baisse est notamment marquée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,3 point) ou en Nouvelle-Aquitaine (-0,2 point). À l'inverse, le recours dans ce secteur augmente notamment en Corse (+0,9 point) ou en Normandie (+0,5 point) ([carte en ligne](#)). En 2022, le taux de recours le plus élevé dans ce secteur revient à la Corse (4,2%), suivi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,2%).

Le taux de recours reste stable à 0,5% dans l'industrie. Les Pays de la Loire et la Loire-Atlantique, sont respectivement la région et le département avec les taux de recours les plus élevés (1,0% et 2,8%), en lien avec la présence des chantiers navals. Au niveau départemental, les Bouches-du-Rhône, la Moselle et les Pyrénées-Atlantiques sont les seuls autres départements où le taux de recours dans l'industrie est supérieur à 1% (avec 1,4%, 1,1% et 1,1%).

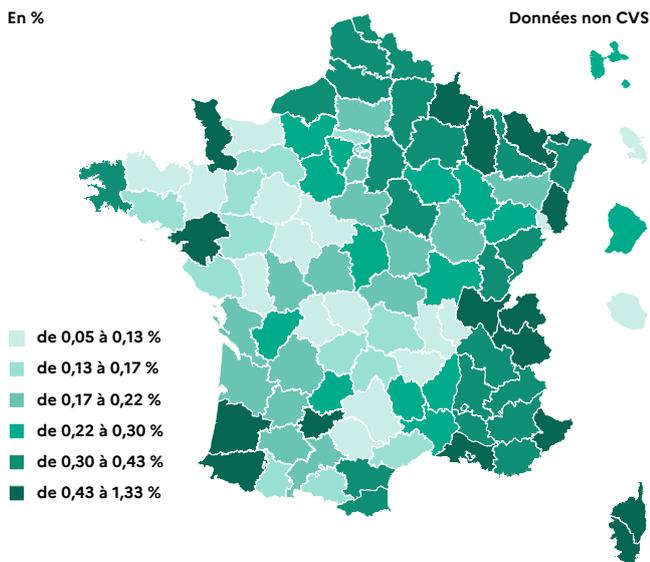
Les services recourent structurellement moins que les autres secteurs au travail détaché, avec un taux de recours de 0,1%. L'emploi détaché dans le secteur de l'hébergement-restauration reste nettement inférieur à son niveau d'avant-crise sanitaire, avec un taux de recours de 0,1% (données complémentaires – A3). Le taux de recours dans les services aux ménages (secteur des autres activités de services) augmente de 0,1 point par rapport à 2021 ([carte en ligne](#)), à 0,3%, soit le taux le plus élevé dans les services.

### Très majoritairement des hommes et moins souvent originaires de l'UE qu'en 2021

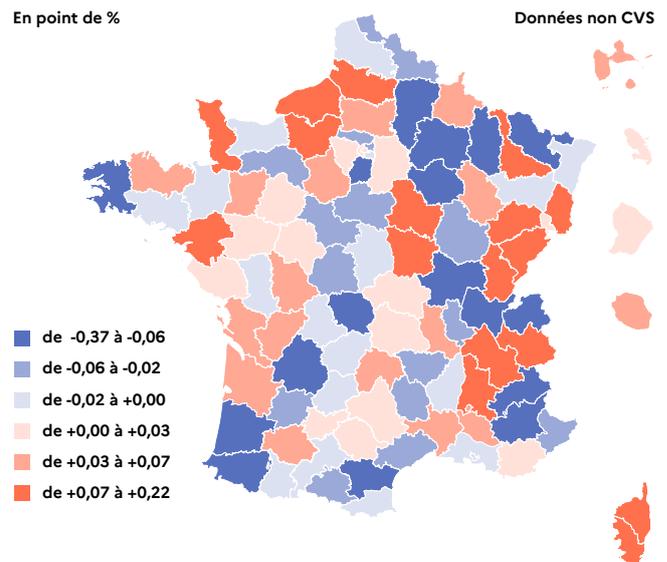
En 2022, les hommes restent largement majoritaires parmi les travailleurs détachés (93%) et particulièrement dans les secteurs de la construction (99% d'hommes) et de l'industrie (94%). Leur part est un peu moins élevée dans l'agriculture (85%) et dans les services (86%) (données complémentaires – A7).

## CARTE 1 | Taux de recours au travail détaché en 2022 et son évolution entre 2021 et 2022

1a | Taux de recours au travail détaché par département en 2022



1b | Évolution du taux de recours au travail détaché par département entre 2021 et 2022



Lecture : en Loire-Atlantique, en moyenne annuelle en 2022, l'emploi de salariés détachés représente 1,33 % de l'emploi salarié privé non détaché, en hausse de 0,14 point par rapport à 2021.

Champ : France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre, hors attestations de transport.

Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI, Insee, Estimations trimestrielles d'emploi ; calculs Dares.

La part des salariés détachés originaires de l'Union européenne (UE) baisse de 3 points en un an, à 70 % (données complémentaires – A8). Les travailleurs détachés portugais sont les plus nombreux (12 % de l'emploi détaché), malgré une part dans l'emploi détaché en baisse (-2 points par rapport à 2021 et -1,4 point par rapport à 2019). C'est également le cas d'autres nationalités européennes très présentes : les parts des travailleurs détachés polonais (3<sup>e</sup> rang des nationalités les plus représentées à 9 %) et espagnols (5<sup>e</sup> rang à 7 %) baissent toutes deux de 1 point. Celles des travailleurs roumains (10 %) et italiens (7 %), les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> nationalités les plus représentées, restent en revanche quasi-stables.

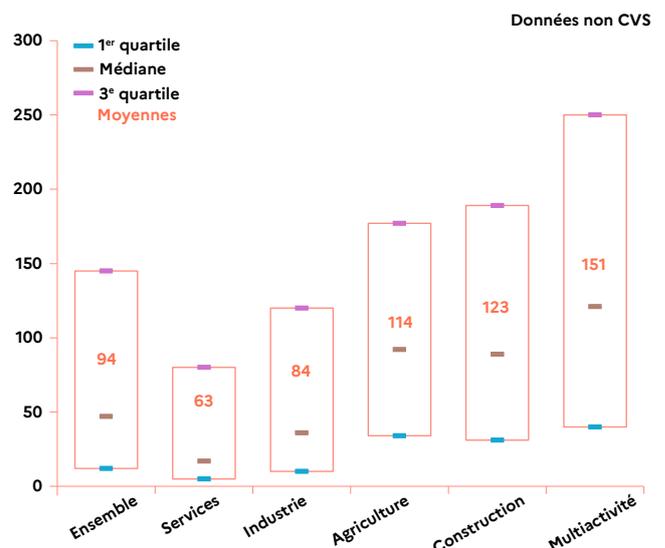
Parmi les salariés détachés non originaires de l'UE, les Ukrainiens sont les plus nombreux (4 %). Leur part dans l'emploi détaché total est quasi-stable (-0,05 point en un an) : les mouvements de population liés à la guerre ne semblent pas se répercuter sur l'emploi détaché. Viennent ensuite les Brésiliens, plus nombreux en 2022 (+0,9 point par rapport à 2021 et +2,4 points par rapport à 2019, à 3 %). Ils deviennent ainsi la 10<sup>e</sup> nationalité la plus représentée parmi les salariés détachés, juste devant le Maroc et le Royaume-Uni. C'est dans la construction que leur hausse est la plus marquée depuis 2019 malgré une hausse plus forte dans l'industrie en 2022 et ils sont très majoritairement détachés depuis des entreprises domiciliées au Portugal (91 %). La part des Britanniques atteint 2,6 % de l'emploi détaché en 2022, après 2,5 % en 2021, 4,5 % en 2020 et 5,8 % en 2019.

### Une durée moyenne de détachement en nette baisse, notamment dans les services

En 2022, les travailleurs sont détachés en moyenne sur des durées plus courtes que l'année précédente (94 jours contre

100 jours), en tenant compte de l'ensemble de leurs épisodes de détachements (graphique 3). Cette baisse de la durée de détachement cumulée par salarié, est en partie compensée par la nette hausse du nombre de salariés détachés au moins une fois dans l'année (+11,7 % entre 2021 et 2022 ; [encadré 1 en ligne](#)), ce qui explique l'augmentation modérée de l'emploi de salariés détachés (+3 % en 2022).

GRAPHIQUE 3 | Durées des détachements en France par secteur en 2022



Lecture : un travailleur est détaché en moyenne 94 jours en France en 2022, en tenant compte de l'ensemble de ses épisodes de détachement. Un quart des salariés connaissent une durée totale de détachement très courte (inférieures à 12 jours – 1<sup>er</sup> quartile), et la moitié une durée totale de détachement supérieure à 47 jours (médiane). Un quart connaît une durée supérieure à 145 jours (3<sup>e</sup> quartile).

Champ : France hors Mayotte, hors opérations pour compte propre, hors attestations de transport.

Source : DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI ; calculs Dares.

La baisse de la durée moyenne des détachements en 2022 est portée par les services, où les travailleurs sont détachés en moyenne 11 jours de moins qu'en 2021, alors que cette durée est en hausse dans l'agriculture

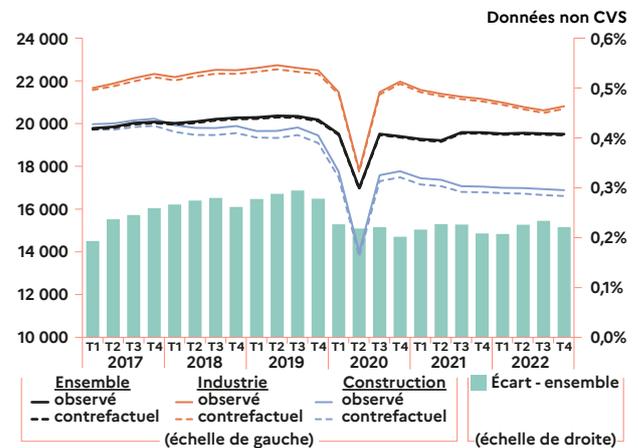
(+9 jours). Pour les travailleurs détachés qui effectuent des missions dans plusieurs secteurs au cours de l'année, la durée cumulée de détachement augmente nettement (+8 jours). ●

## ÉCLAIRAGE • Un effet très marginal de l'emploi détaché sur la productivité

La baisse de l'emploi détaché depuis la crise sanitaire est parfois évoquée (aux côtés d'autres facteurs, notamment la progression de l'apprentissage [2] et une rétention de main-d'œuvre favorisée par les aides liées au Covid [3]) comme une des raisons de la baisse de la productivité constatée depuis la fin 2019. Les emplois détachés étant plutôt des emplois peu ou moyennement qualifiés, le remplacement de l'emploi détaché par de l'emploi domestique conduirait donc à augmenter la part de l'emploi peu qualifié et ainsi à diminuer la productivité moyenne. Cela pourrait être notamment le cas dans les secteurs où l'emploi détaché est plus présent, comme la construction et l'industrie.

Pour mesurer l'ampleur potentielle de cet effet sur la productivité, il est possible de calculer une productivité contrefactuelle où de l'emploi domestique serait substitué à l'ensemble de l'emploi détaché. L'effet est maximal si ces nouveaux travailleurs domestiques ont une productivité nulle, ce qui revient à rapporter la valeur ajoutée actuelle à la somme de l'emploi salarié et de l'emploi détaché à une date donnée. Dans des hypothèses intermédiaires, il est possible de tenir également compte du fait que les consommations intermédiaires correspondant aux prestations de travail détaché sont économisées, ce qui augmenterait la valeur ajoutée. Dans tous les cas, l'effet obtenu sur la productivité est marginal (graphique A). Sur la période récente, l'effet potentiel du recours au travail détaché, mesuré par l'écart entre la productivité observée et la productivité contrefactuelle, est au maximum de 0,3% sur l'ensemble de l'économie. Il a par ailleurs diminué de 0,1% environ entre la fin 2019 et la fin 2022 en raison du moindre recours au travail détaché en fin de période, ce qui indique que si ce moindre recours s'était traduit par une substitution de travail domestique, l'effet sur la productivité moyenne serait au plus de -0,1%, une contribution marginale à la baisse totale de productivité sur la période, qui est de l'ordre de 3,3%.

GRAPHIQUE A | Écart entre la productivité contrefactuelle tenant compte de l'emploi détaché et la productivité observée entre 2017 et 2022



Note: la productivité par tête correspond à la valeur ajoutée en volume rapportée à l'emploi salarié en personnes physiques. La productivité par tête contrefactuelle correspond à la valeur ajoutée en volume rapportée à la somme de l'emploi salarié et de l'emploi détaché en personnes physiques. Lecture: au 4<sup>e</sup> trimestre 2022, la productivité par tête est supérieure de 0,2% à la productivité contrefactuelle dans l'ensemble de l'économie.

Champ: France hors Mayotte, branches marchandes et non-marchande, hors opérations pour compte propre, hors attestations de transport.

Source: Insee, Comptes nationaux et estimations trimestrielles d'emploi, DGT-Dares, Fichier statistique SIPSI; calculs Dares.

### Pour en savoir plus

- [1] Boughazi Y., Parent G. (2021), [Qui sont les travailleurs détachés en France?](#), *Dares Analyses* n° 034, juin.
- [2] Labau F., Lagouge A. (2023), [Quel impact de la hausse de l'alternance depuis 2019 sur la productivité moyenne du travail?](#), *Dares Focus* n° 5, janvier.
- [3] Heyer É. (2023), « [Comment expliquer l'évolution de l'emploi salarié depuis la crise Covid? Une analyse économétrique sur données macro-sectorielles](#) », *Revue de l'OFCE*, n° 180, avril.

Également [en ligne](#): les données départementales par secteur.

### ENCADRÉ • Source et méthode

Les effectifs de travailleurs en emploi détaché utilisés dans cette publication, comparables aux effectifs d'emploi domestique, sont calculés selon les mêmes choix méthodologiques retenus pour le calcul de l'emploi intérimaire ([encadré 1 en ligne](#)).

Ils sont obtenus grâce au téléportail SIPSI (Système d'information des Prestations de Service Internationales), ouvert en 2016, et administré par la Direction Générale du Travail (DGT) dans un but de contrôle et de pilotage du travail détaché par ses services d'inspection. Il remplace les déclarations sous format papier qui avaient cours jusqu'alors ([encadré 2 en ligne](#)).

Emmanuel Auvray, Noémie Le Toullec, Léo Moquay (Dares)

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

**Mise en page**  
Dares, ministère du Travail,  
du Plein emploi et de l'Insertion

**Réponses à la demande**  
[dares.travail-emploi.gouv.fr/contact](mailto:dares.travail-emploi.gouv.fr/contact)

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
[joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr)

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](http://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE  
PUBLIQUE